

AVA
Société des Arts Visuels Associés
11, rue Duguay Trouin – 75006 Paris

Rapport de transparence 2025

Table des matières

A – Structure et gouvernance d’AVA	3
1. Structure juridique	3
2. Gouvernance.....	3
a – Le conseil d’administration	3
b – L’assemblée générale	4
c – La commission de surveillance	4
3. Nombre de refus d’octroyer une autorisation d’exploitation	5
4. Liste des personnes morales que l’organisme contrôle.....	5
B - Rapport d’activité 2025	6
1. Reprographie	6
2. Copie privée de l’article L 311-1 alinéa 2.....	6
3. Usages pédagogiques	6
4. Gestion d’AVA	7
C - Rapport de gestion.....	8
1. Etats financiers de l’exercice clos le 31/12/2025	8
a – bilan au 31/12/2025	8
b – compte de résultat au 31/12/2025.....	12
c – Montant total de la rémunération versée au cours de l’année précédente	13
2. Exploitation des droits.....	13
a – Perceptions	13
b – Coût de la gestion des droits	13
c – Répartitions et versements.....	14
d – Sommes en attente de répartition et sommes non répartissables.....	14
e – Action culturelle	14
f – Evènements postérieurs à la clôture de l’exercice	15

A – Structure et gouvernance d’AVA

1. Structure juridique

La Société des Arts Visuels Associés, dite AVA, est un organisme de gestion collective, constitué en société civile à capital variable.

AVA est composée des trois associés suivants, eux-mêmes organismes de gestion collective :

- La société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques (ADAGP) ;
- La société des auteurs des arts visuels et de l’image fixe (SAIF) ;
- La société civile des auteurs multimédia (SCAM).

Les associés d’AVA ont donné mandat exclusif à la société de négocier, contracter, transiger, plaider, percevoir et répartir les rémunérations qui reviennent aux auteurs des arts visuels pour l’exploitation de leurs œuvres au titre des systèmes de gestion collective obligatoire, de licence légale ou de gestion collective volontaire suivants:

- La reprographie (article L.122-10 du code de la propriété intellectuelle) ;
- La copie privée numérique des œuvres (article L.311-1 al. 2 du code de la propriété intellectuelle) ;
- Les utilisations faites dans le cadre des usages pédagogiques.

AVA a également pour mission d’administrer les droits de représentation et de reproduction sur les œuvres des répertoires de ses associés dans les limites des mandats exclusifs qui lui ont été confiés par ces derniers.

Celle-ci a également pour objet de valoriser et défendre par des actions communes les droits d’auteur sur les œuvres des arts visuels ainsi que les rémunérations y afférentes.

2. Gouvernance

a – Le conseil d’administration

La société est administrée par un conseil d’administration composé de huit membres nommés pour 4 ans. Les membres du conseil d’administration ont été désignés par les associés, réunis en assemblée générale le 5 juin 2025, dans les proportions ci-après :

- 4 membres proposés par l’ADAGP ;
- 2 membres proposés par la SAIF ;
- 2 membres proposés par la SCAM ;

Les membres du conseil d’administration sont les suivants:

- Pour l’ADAGP :
Hervé DI ROSA
Marie-Anne FERRY-FALL
Meret MEYER
Thierry MAILLARD

- Pour la SAIF :
Olivier BRILLANCEAU
Pierre CIOT

- Pour la SCAM :
Hervé RONY
Didier POTIER

Le conseil d'administration élit son président pour une durée de deux ans. Lors du Conseil d'Administration du 5 juin 2025, Madame Marie-Anne Ferry-Fall a été renouvelée en qualité de Présidente du Conseil d'Administration. Madame Marie-Anne Ferry-Fall est également gérante de la société, la gérance étant assurée par le président du conseil d'administration.

Les assemblées générales se composent de tous les associés, représentés selon leurs parts de capital social conformément aux articles 7 et 9 des statuts.

Le capital social est variable et est constitué par les apports en numéraire des associés. Il est divisé en quarante parts sociales d'une valeur de 15 euros. À la date du présent rapport, le capital social s'élève à 600 euros et est réparti entre les associés, de la manière suivante :

- ADAGP : 20 parts
- SAIF : 10 parts
- SCAM : 10 parts

b – L'assemblée générale

Le conseil d'administration réunit les associés chaque année en assemblée ordinaire qui se tient le dernier mercredi du mois de mai.

La convocation est faite par le président, quinze jours au moins avant la date de la réunion. La date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour sont précisés sur la convocation, adressée par voie électronique avec demande d'accusé de réception.

L'assemblée générale ordinaire est présidée par le président du conseil d'administration.

c – La commission de surveillance

La commission de surveillance a pour mission de contrôler l'activité du conseil d'administration et du gérant. Elle s'assure de la mise en œuvre des décisions de l'assemblée générale, en particulier celles relatives aux politiques générales.

Aux fins de l'exercice de ces prérogatives, la commission de surveillance reçoit communication du rapport de transparence. Elle peut également se faire communiquer par le gérant tout document qu'elle estime nécessaire à l'accomplissement de ses missions.

En 2025, les membres de la commission de surveillance étaient Caroline Thébault (SCAM), Typhaine Steiner (SAIF) et Laurent Besombes (ADAGP) qui présidait la commission.

3. Nombre de refus d'octroyer une autorisation d'exploitation
(Conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article L. 324-7 du code de la propriété intellectuelle et les principales catégories de raisons motivant ces refus)

Aucune autorisation d'exploitation n'a été refusée.

4. Liste des personnes morales que l'organisme contrôle
(Au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce, ainsi que le montant du capital, la quote-part de capital détenue, le résultat du dernier exercice clos, et la valeur comptable nette et brute des titres détenus)

Néant.

B - Rapport d'activité 2025

L'année 2025 s'est déroulée sous la présidence-gérance de Marie-Anne Ferry-Fall, réélue pour deux ans lors du conseil d'administration du 5 juin 2025. Le rapport d'activité 2025 est donc présenté par cette dernière.

1. Reprographie

- **Perceptions :**

Les perceptions de reprographie en 2025 s'élèvent à 837 640,29 € (contre 710 227,50 € en 2024).

- **Répartitions :**

Les droits documentés et non documentés de reprographie de l'année 2024 (710 227,50 €) ont été versés aux sociétés membres en avril 2025.

2. Copie privée de l'article L 311-1 alinéa 2

- **Perceptions**

Le montant des perceptions de copie privée Presse en 2025 s'élève à 726 846,23 € (contre 1 057 981,68 € en 2024).

- **Répartitions**

Les droits de la copie privée Presse au titre de 2024, soit 1 089 936,73 €, ont été répartis et versés en mai 2025. L'écart entre les perceptions enregistrées en 2024 et les sommes réparties au titre de 2024, soit la somme de 31 955,05 €, correspond aux sommes perçues en janvier attachables à l'exercice précédent.

3. Usages pédagogiques

- **Perceptions**

Le montant des perceptions en 2025 des droits pour les usages pédagogiques s'élève à 1 110 347,89 € (contre 1 053 592,99 € en 2024). Ce montant regroupe les perceptions du Ministère de l'Education Nationale, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et du CFC. La hausse observée en 2025 résulte de la réévaluation de la rémunération prévue contractuellement avec les différents partenaires.

- **Répartitions**

Les droits 2025 issus des protocoles passés avec les ministères de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour un montant global de 583 823,64 € ont été reçus entre octobre et décembre 2025. Ils ont été répartis et versés en décembre 2025.

Il a par ailleurs été procédé en octobre 2025 au versement des droits 2024 perçus du CFC et issus des usages pédagogiques numériques pour les établissements d'enseignement hors tutelle

du Ministère de l'Education Nationale et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (526 524,25 €).

4. Gestion d'AVA

Les perceptions 2025 se sont élevées à 2 674 834,41 € (contre 2 821 802,17 € en 2024). Les répartitions se sont élevées à 2 910 512,12 € (contre 2 464 083,89 € en 2024). Les droits en attente de versement au 31 décembre de l'année passent de 1 707 368,77 € au 31/12/2024 à 1 471 691,06 € au 31/12/2025.

Conformément aux décisions prises lors du conseil d'administration du 8 juin 2022, il a été prélevé 1,2% sur les perceptions de l'année 2025, soit un montant de 32 097,98 euros HT, afin de couvrir les frais de gestion, en particulier les frais de sous-traitance administrative opérée par les services de l'Adagp.

L'exercice 2025 laisse apparaître un bénéfice de 9 616,42 €.

C - Rapport de gestion

1. Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2025

a – bilan au 31/12/2025

	Brut	Amort. Prov.	Exercice 2025 Net	Exercice 2024 Net
ACTIF IMMOBILISE	50		50	50
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	50		50	50
ACTIF CIRCULANT	1 511 519		1 511 519	1 750 517
CREANCES	21 192		21 192	24 586
- Droits à recevoir	-		-	-
- Factures à établir	21 192		21 192	24 586
AUTRES CREANCES	42 111		42 111	49 808
- Etat	42 111		42 111	49 808
- Fournisseurs	-		-	-
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	-		-	-
DISPONIBILITES	1 448 215		1 448 215	1 676 123
- Banque Populaire	1 333 754		1 333 754	1 562 874
- Banque Populaire - CAT	-		-	-
- Banque Populaire - Livret Sociétaire	114 462		114 462	113 249
- Intérêts sur DAT	-		-	-
COMPTE DE REGULARISATION	-		-	-
- Charges constatées d'avance	-		-	-
TOTAL DE L'ACTIF	1 511 569		1 511 569	1 750 567

	Exercice 2025 net	Exercice 2024 net
CAPITAUX PROPRES	34 363	37 175
SITUATION NETTE	34 363	37 175
- Capital souscrit	600	600
- Réserves	-	-
- Report à-nouveau	24 147	24 147
- Résultat de l'exercice	9 616	12 428
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-
DETTES	1 477 206	1 713 392
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	-	-
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 983	1 925
- Fournisseurs	-	-
- Factures non parvenues	1 983	1 925
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 532	4 098
- Dettes Fiscales	-	-
Tva à décaisser	-	-
Tva collectée à 10 %	-	-
Tva sur Facture à Etablir	3 532	4 098
AUTRES DETTES	1 471 691	1 707 369
- Charges à payer	-	-
- Droits à répartir	1 471 691	1 707 369
- Intérêts à répartir	-	-
COMPTE DE REGULARISATION	-	-
- Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL DU PASSIF	1 511 569	1 750 567

		Société A V A			
		Exercice 2025 - Annexe Actif			
				2025	2024
Immobilisations Incorporelles				-	-
	Néant				
Immobilisations Corporelles				-	-
	Néant				
Immobilisations Financières				-	-
	Parts Banque Populaire			50,00	50,00
				50,00	50,00
CREANCES				21 192,35	24 586,12
	Droits CFC			-	-
	Factures à établir (Frais de gestion)			21 192,35	24 586,12
ETAT				42 111,48	49 807,90
	TVA : Crédit à reporter			41 781,00	49 487,00
	TVA sur factures non parvenues			330,48	320,90
				42 111,48	49 807,90
FOURNISSEURS					
	Acompte			-	-
DEBITEURS DIVERS					
	Associés			-	-
				63 353,83	74 444,02

Société A V A			
Exercice 2025 - Annexe Passif			
		2025	2024
DETTES FINANCIERES		-	-
		-	-
COMPTES DE TIERS			
Fournisseurs		1 982,86	1 925,38
		-	-
		1 982,86	1 925,38
ETAT		3 532,06	4 097,69
Tva à décaisser		-	-
Tva collectée 10 %		-	-
Tva sur Facture à Etablir		3 532,06	4 097,69
CREDITEURS DIVERS			
Compte courant associés		-	-
Droits à répartir (*)		1 471 691,06	1 707 368,77
Recettes à régulariser		-	-
Charges à payer		-	-
		-	-
		1 471 691,06	1 707 368,77
		1 477 205,98	1 713 391,84
* Solde au 01.01.2025		1 707 368,77	
Perceptions 2025		2 674 834,41	
Répartitions 2025		- 2 910 512,12	
Solde au 31.12.2025		1 471 691,06	

b – compte de résultat au 31/12/2025

Montants en euros

	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS		
Prestations de services		
CHIFFRE D'AFFAIRES	-	-
REPRISES PROVISIONS		
Risques et charges		
Créances douteuses		
Transfert de charges		
AUTRES PRODUITS	32 099	33 863
Frais de gestion	32 098	33 862
Production immobilisée		
Autres produits	1	1
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	32 099	33 863
CHARGES		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	23 693	22 635
- Sous-traitance	21 863	20 737
- Frais d'études	-	-
- Honoraires	1 652	1 600
- Frais d'actes	-	-
- Publicité, insertions	-	-
- Frais postaux	-	-
- Frais bancaires	178	298
IMPOTS ET TAXES	-	-
SALAIRES ET TRAITEMENTS	-	-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-	-
DOTATIONS AUX PROVISIONS	-	-
AUTRES CHARGES	3	2
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	23 696	22 637
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 403	11 226
PRODUITS FINANCIERS	1 214	1 202
- Revenus de valeurs mobilières de placement		
- Autres produits financiers	1 214	1 202
CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER	1 214	1 202
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-
- Autres produits exceptionnels	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
EXCEDENT DE GESTION DE L'EXERCICE	9 616	12 428

c – Montant total de la rémunération versée au cours de l'année précédente (d'une part, aux personnes mentionnées au premier alinéa de l'article L. 323-13 et, d'autre part, aux membres de l'organe de surveillance, ainsi que les autres avantages qui leur ont été octroyés)

Néant

2. Exploitation des droits

a – Perceptions

Nature des droits et autres organismes de gestion collective source	Montant en €
Reprographie	837 640,29
<i>CFC</i>	<i>837 640,29</i>
Copie privée	726 846,23
<i>Copie France</i>	<i>726 846,23</i>
Usages pédagogiques	1 110 347,89
<i>Ministère de l'Educ. Nat.</i>	<i>186 350,00</i>
<i>Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche</i>	<i>200 414,55</i>
<i>CFC</i>	<i>723 583,34</i>
TOTAL	2 674 834,41

b – Coût de la gestion des droits

Le coût de gestion des droits s'élève à 32 098 € en 2025, ce qui représente 1,2 % des perceptions.

c – Répartitions et versements

Les répartitions 2025 se sont élevées à 2 910 512,12 €. L'ensemble des droits répartis en 2025 a été reversé au cours de l'exercice 2025.

Nature des droits et autres organismes de gestion collective bénéficiaires	Montant en €
Reprographie	710 227,50
<i>A.D.A.G.P.</i>	<i>563 674,83</i>
<i>Les Héritiers Matisse</i>	<i>1 289,61</i>
<i>Picasso Administration</i>	<i>5 602,05</i>
<i>S.A.I.F.</i>	<i>133 746,95</i>
<i>S.C.A.M.</i>	<i>5 914,06</i>
Copie privée	1 089 936,73
<i>A.D.A.G.P.</i>	<i>564 023,43</i>
<i>S.A.I.F.</i>	<i>419 002,90</i>
<i>SCAM</i>	<i>106 910,40</i>
Usages pédagogiques	1 110 347,89
<i>A.D.A.G.P.</i>	<i>952 123,32</i>
<i>S.A.I.F.</i>	<i>141 569,35</i>
<i>S.C.A.M.</i>	<i>16 655,22</i>
TOTAL	2 910 512,12

d – Sommes en attente de répartition et sommes non répartissables

Les droits en attente de répartition au 31 décembre 2025 (avec le détail de leur année de perception) s'élèvent à 1 471 691,06 €, selon le détail suivant :

Nature et année d'exploitation des droits	Montant en €
Reprographie	837 640,29
<i>2024</i>	<i>837 640,29</i>
Copie privée	634 050,77
<i>2025</i>	<i>634 050,77</i>
Total	1 471 691,06

Les sommes non répartissables sont celles qui ne peuvent pas être réparties aux auteurs (ni à leurs ayants droit), en raison notamment du manque d'information permettant l'identification ou la localisation de ces derniers.

Aucun de ces droits en attente de versement ne constitue une somme non répartissable.

Enfin, AVA ne détient aucun droit réparti mais non encore versé.

e – Action culturelle

AVA ne dispose d'aucun budget dédié à l'action culturelle.

L'action culturelle est assurée de façon individuelle par chacun des associés d'AVA, tous organismes de gestion collective disposant d'un budget dédié.

f – Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant
